



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé



Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 11 février 2025 qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Aménagement du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Bégin / Approbation du règlement 24-395;
 - Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord / Approbation des règlements 347-2024 et 348-2024.
- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le règlement apporte des modifications aux zones 6 Co et 8-F ainsi que de nouvelles dispositions sur les abris sommaires et sur les camps miniers.
- Le projet de règlement numéro 25-505 modifiant le règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de permettre l'usage d'hébergement commercial dans la zone 8-F est adopté.
- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant certaines dispositions du règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le règlement apporte une précision afin d'ajouter aux usages conditionnels d'hébergement commercial autorisés les usages de la sous-classe 3 - Hébergement (C3).
- Il est convenu d'adopter le projet de règlement numéro 25-506 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin de permettre l'usage d'hébergement commercial dans la zone 8-F et d'ajouter aux usages conditionnels d'hébergement commercial autorisés les usages de la sous-classe hébergement (C3).
- Le conseil adopte le rapport annuel 2024 concernant l'implantation de résidences en zone agricole et comprenant le nombre de résidences construites en zone agricole et les informations pertinentes relatives au suivi de l'entente, en respect des conditions assujetties à la décision.
- Il est convenu que le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay désigne la MRC Maria-Chapdelaine comme étant la MRC coordonnatrice du projet déposé et accepté

au volet 2 de la mesure stratégique 1.4 du Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2027) de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) et intitulé « Plan régional de gestion durable des eaux souterraines ». Le conseil confirme sa participation financière de 8 000 \$ au projet pour 2025.

Développement du territoire

- Il est convenu d'autoriser les démarches d'acquisition de nouvelles orthophotos 2025 pour le territoire municipalisé du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et les cinq MRC du territoire, entente qui prévoit la répartition des coûts et la part de la MRC estimée à 100 000 \$.
- Un montant de 173 423 \$ provenant du Programme d'aménagement durable des forêts est réservé pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les terres publiques intramunicipales en 2024-2025 et sera réparti comme suit :

Détenteur de contrat	Enveloppe 2024-2025
Comité de développement de Larouche	8 581 \$
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	10 387 \$
Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay	116 970 \$
Développement Falardeau inc.	14 904 \$
Société ambrosienne de développement économique	1 355 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins	21 226 \$
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	- \$
Total :	173 423 \$

- Il est convenu d'octroyer un contrat pour la réalisation de la démarche de réduction de GES du plan climat auprès de MNP pour un montant de 84 587,11 \$ avec taxes, incluant la réalisation des inventaires d'émissions de GES corporatifs et collectifs, des cibles de réduction des émissions de GES, l'identification des mesures de réduction des émissions de GES et la participation à des consultations publiques, ainsi que deux rencontres supplémentaires en personne de type « consultation » et que les sommes soient prises à même le budget du plan climat.

- Les membres actuels sont invités à signifier leur intérêt pour occuper un siège dans la nouvelle composition et de mandater les professionnels de la MRC à solliciter des personnes pour combler les sièges pour lesquels il n'y aurait pas d'intérêt parmi les membres actuels :

Type de membre	Catégorie	Sous-catégorie	Nombre de membres
Régulier	Représentants du conseil de la MRC	Maire ou mairesse	3
	Organismes à vocation forestière ou agro-forestière	Représentant du milieu forestier ou agro-forestier provenant d’une entreprise	1
		Représentant du milieu forestier détenteur d’un contrat d’aménagement forestier sur les TPI	1
		Autres représentants du milieu forestier ou agro-forestier	2
	Organismes agricoles	Représentant du milieu agricole, provenant d’une association régionale	1
		Représentant du milieu agricole provenant d’une entreprise	1
		Autre représentant du milieu agricole	1
	Récréation	Récréation motorisée	1
		Récréation non motorisée	1
	Environnement	Organismes environnementaux	2
	Faune	Organisme faunique	1
	Villégiateur	Association de villégiateur d’un plan d’eau reconnue	1
	Développement économique	Organisme voué au développement économique	1
Personne-ressource	Premières Nations	Représentant de la Première Nation des Innus Essipit	1
		Représentant de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	1
Total :			19

Sécurité publique

- Le conseil autorise la participation de la MRC du Fjord-du-Saguenay au programme des cadets de la Sûreté du Québec durant l'été 2025, au montant de 12 800 \$.

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil adopte le règlement numéro 25-507 de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet la prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupations résidentielles,

institutionnelles, commerciales et industrielles sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et abrogeant le règlement 20-421 et ses modifications adopté pour les mêmes fins.

Service d'ingénierie

- Il est convenu d'octroyer le mandat à la FQM selon l'offre de services reçue le 20 janvier 2025 pour de l'accompagnement pour la préparation d'une demande de subvention et des documents d'appel d'offres de services professionnels pour un mandat d'élaboration d'un plan de sécurité routière de la MRC au montant de 17 821,13 \$ avec taxes et que les sommes soient prises à même le budget du service d'ingénierie.
- Une banque d'heures pour approximativement 28 743,75 \$ avec taxes pour l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM, afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et que les sommes soient prises à même le budget du service d'ingénierie est octroyée.
- Le conseil autorise le lancement de l'appel d'offres public pour l'installation d'un groupe électrogène au point de service de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Territoires non organisés

- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à verser à la CPRLK la cotisation annuelle pour l'exercice financier 2025 d'une somme maximale de 81 992,34 \$ et que les sommes soient prises à même le budget 2025 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay (TNO). Le tout est conditionnel à la participation financière des autres partenaires dans les proportions prévues dans la convention de financement. Il est convenu que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay signe tous les documents en lien avec cette décision, dont l'annexe 2025 de la convention signée en 2024 de 4 040 mètres carrés, pour un montant de 36 400 \$, taxes et frais en sus.

Aides financières

- Il est convenu d'adopter les priorités annuelles d'intervention 2025 du Fonds régions et ruralité / Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC, telles que détaillées ci-après :
 - Aide à l'entreprise privée en lien avec la Politique de soutien aux entreprises;
 - Financement de projets dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Le financement se décline en trois volets :
 - Participation à des projets contribuant à améliorer les milieux de vie à l'échelle de la municipalité;

- Participation à des projets d'envergure sur le territoire de la MRC (coût du projet d'au moins 200 000 \$);
 - Participation à des projets qui rayonnent sur l'ensemble du territoire de la MRC (entente sectorielle ou projets directement reliés aux priorités de développement de la MRC).
- Le conseil de la MRC adopte la version révisée de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif.
 - Il est convenu qu'un montant de 1 700 000 \$ soit disponible en 2025 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, réparti comme suit :
 - Volet local : 1 300 000 \$ (100 000 \$ par municipalité);
 - Volet envergure : 200 000 \$;
 - Volet projets MRC : 200 000 \$.
 - Le conseil décide d'octroyer les aides financières suivantes dans le cadre du volet « projet local » de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 28 janvier 2025 :

Organisme	Projet	Aide recommandée
OTJ de Petit-Saguenay	Sonorisation de l'aréna et du centre des loisirs de l'aréna Roberto-Lavoie	16 283 \$
Club Perce-Neige de Bégin	Restauration du totem et remplacement de deux sculptures	6 189 \$
Municipalité Ferland-et-Boilleau	Programmation événement 2025	13 770 \$
Municipalité Ferland-et-Boilleau	Mobilisation 2025	25 000 4
Municipalité de Bégin	Mobilisation 2025	25 000 \$
CAIR de Bégin	Activités d'animation du milieu 2025	20 000 \$
Total :		106 242 \$

- Il est convenu d'octroyer une aide financière de 5 800 \$ à l'Association des compagnons de chalets d'hiver pour l'entretien de la route R0253 entre les kilomètres 34 et 91 durant l'hiver 2024-2025.

Service aux entreprises

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors de la réunion du 28 janvier 2025 est entériné.

Demandes d'appui

- Le conseil :
 - déclare les 10, 11, 12, 13, 14, février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de notre MRC;
 - appui le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires, afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
 - encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs réalisations et à contribuer à les motiver, et leur donne un élan pour terminer leur parcours scolaire.

Marie-Christine Mercier